

Direction de l'Artillerie. — Organisation et Mobilisation
(2^e Section).

Paris, le 4 octobre 1920.

NOTE

au sujet de l'Instruction à pied dans les corps
de troupe de l'artillerie.

AVERTISSEMENT.

Dans le but de mettre en harmonie la réglementation de la manœuvre à pied dans l'artillerie avec les idées actuellement en cours dans l'infanterie, il a paru nécessaire d'introduire, dans les règlements, des dispositions nouvelles relatives à l'instruction du personnel dans les unités d'artillerie.

En conséquence, la présente note a pour objet :

- 1^o D'indiquer les additions ou modifications à apporter à l'exécution de certains mouvements de l' instruction individuelle du canonnier;
- 2^o D'édicter les prescriptions nouvelles relatives à l' instruction d'ensemble dans les unités d'artillerie (école de la pièce, école de section).

De plus, la présente note contient, à titre d'indication, certaines modifications apportées au mousqueton modèle 1892 et actuellement en cours de réalisation.

Les présentes dispositions entreront en vigueur immédiatement dans tous les corps ou unités formant corps de l'artillerie (campagne, lourde, montagne, à pied).

Les rectifications qu'elles entraînent seront appliquées aux règlements mis entre les mains du personnel, officiers et hommes de troupe. Pour faciliter cette mise à jour, les prescriptions nouvelles sont formulées, dans la présente note, comme elles le seraient dans une feuille rectificative, c'est-à-dire par numéros à insérer à leur place respective dans le texte du règlement qu'elles modifient.

4123 függ.

Szab. szerk. oszt.
Fr-73. sz. hoz.

- I. — Dispositions à insérer dans le titre II (Instruction à pied) du Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne, approuvé le 8 septembre 1910, mis à jour avec les feuilles rectificatives n^{os} 1 à 7, ou du Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de montagne, approuvé le 14 novembre 1912.
-

Inscrire sur la couverture des règlements précités le texte suivant :

« Modifié conformément aux prescriptions de la note ministérielle du 4 octobre 1920. »

CHAPITRE I^{er}.

Instruction individuelle.

N^{os} 6 et 7. — Supprimer ces deux numéros.

N^o 32 *bis*. — Remplacer ce numéro par le fascicule n^o 1.

N^{os} 39 et 40. — Supprimer ces deux numéros et mettre à la place : « Voir les numéros 137 et 138. »

§ II : *Veux*, n^{os} 53 à 64. — Remplacer le texte du règlement par le fascicule n^o 2.

Entre le n^o 74 et le n^o 75, intercaler le fascicule n^o 3.

CHAPITRE II.

Instruction d'ensemble.

N^{os} 78 à 101. — Remplacer le texte du règlement par le fascicule n^o 4.

Annexe I, article II : *Mousqueton modèle 1892*. — Indiquer la modification notifiée page annexe ci-jointe.

II. — Dispositions relatives aux troupes de l'artillerie utilisant le Règlement de manœuvre de l'artillerie à pied (bases générales de l'instruction; instruction à pied), approuvé par le Ministre de la guerre le 9 janvier 1912.

Inscrire sur la couverture du règlement précité le texte suivant :

« Modifié conformément aux prescriptions de la note ministérielle du 4 octobre 1920, relative à l'instruction à pied dans les corps de troupe de l'artillerie. »

TITRE II.

Instruction à pied.

Remplacer dans son entier le texte du règlement par celui du titre II du « Règlement provisoire de manœuvre de l'artillerie de campagne, approuvé le 8 septembre 1910 », rectifié conformément aux prescriptions des feuilles rectificatives n^{os} 1 à 7 et de la note ministérielle du 4 octobre 1920, relative à l'instruction à pied dans les troupes de l'artillerie.

Paris, le 4 octobre 1920.

Pour le Ministre p. i. et par son ordre :

Le Général Directeur de l'Artillerie,

RÉMOND.

Fascicule 1.

32¹. PRÉSENTER ET REPOSER L'ARME.

Le canonnier étant dans la position de l'arme au pied présente l'arme au commandement : *Présentez=ARME.*

1^o Elever l'arme verticalement avec la main droite, le coude joint au corps, la saisir avec la main gauche au-dessus et contre la boîte de protection, le pouce allongé dans l'évidement du fût, et continuer de l'élever avec cette main qui s'arrête à hauteur de l'épaule, pendant que la main droite se place sur le plat de la crosse, le bec entre les deux premiers doigts, les autres sous la crosse.

2^o Lever le coude gauche, l'avant-bras droit horizontal, en continuant à maintenir l'arme entre le pouce et la base de l'index, les doigts, sauf le pouce, allongés et joints horizontalement dans le prolongement de l'avant-bras; en même temps, redresser légèrement la tête d'un mouvement vif et décidé.

32². *Reposez=ARME.*

Au commandement préparatoire, laisser tomber le coude gauche contre la poitrine et replacer la tête dans la position normale.

1^o Abandonner la crosse de la main droite, descendre l'arme avec la main gauche le long et près du corps, la saisir au-dessus de la grenadière avec la main droite qui vient ensuite s'appuyer à la hanche et renvoyer vivement la main gauche dans le rang.

2^o Poser la crosse à terre sans frapper et prendre la position de l'arme au pied.

32³. Le canonnier présentant l'arme met l'arme sur l'épaule par le même commandement qu'au n^o 31.

Au commandement préparatoire, laisser tomber le coude gauche contre la poitrine et replacer la tête dans la position normale.

Au commandement : *Droite*, exécuter ce qui est prescrit au n^o 31 (2^o et 3^o).

32⁴. Le canonnier ayant l'arme sur l'épaule droite présente l'arme au commandement : *Présentez=ARME.*

1^o Redresser l'arme verticalement en allongeant vivement le bras droit, la saisir en même temps avec la main gauche entre la hausse et la boîte de protection et prendre la position du n^o 32¹ (1^o).

2^o Comme au n^o 32¹.

Fascicu'e 2.

§ II. — FEUX.

Positions fondamentales du tireur.

53. On enseigne d'abord au canonnier les trois positions fondamentales du tireur, debout, à genou ou couché.

Après avoir montré et fait prendre plusieurs fois ces trois positions, l'instructeur autorise chaque homme à y apporter les modifications de détail nécessitées par sa conformation particulière. Il enseigne que le but à atteindre est de s'assurer le maximum de stabilité et d'aisance avec le minimum de raideur.

Plus tard, il montre que les positions qui conviennent pour le tir doivent encore être modifiées lorsque le canonnier doit s'abriter et appuyer son arme dans les conditions les plus diverses. On arrive ainsi à apprendre à l'homme à tirer assis, à deux genoux, etc...

Pour enseigner les positions fondamentales, l'instructeur indique toujours le point éloigné auquel l'homme doit faire face, puis il lui prescrit de prendre la position par les mouvements les plus naturels. Il fait remarquer que, dans les trois positions du tireur, la ligne des pieds et des hanches est oblique par rapport à la direction de l'objectif, tandis que la tête reste tournée dans cette direction.

Position du tireur debout.

54. Les jambes écartées, la pointe du pied gauche placée dans la direction de l'objectif, le pied droit à environ un demi-pas à droite et à 20 à 30 centimètres en arrière du pied gauche, suivant la taille de l'homme, la pointe du pied un peu rentrée et formant avec le talon gauche une ligne à peu près perpendiculaire à la direction du tir, le haut du corps d'aplomb sur les hanches, la tête directe.

L'arme dans les deux mains, le bout du canon à hauteur de l'épaule droite, la crosse maintenue entre le corps et l'avant-bras droit, la main droite tenant l'arme à la poignée, le pouce en travers, le coude gauche joint au corps, la main gauche passée entre l'arme et la bretelle, le pouce allongé dans l'évidement de gauche du fût, l'extrémité des autres doigts dans l'évidement de droite.

Position du tireur à genou.

55. La pointe du pied gauche placée dans la direction de l'objectif, le genou droit à terre, la jambe droite faisant un angle d'environ 45° avec le pied

gauche, la pointe du pied droit entre 30 et 50 centimètres environ en arrière du talon gauche, suivant la taille de l'homme, le canonnier assis sur le talon droit levé.

L'arme dans les deux mains, le bout du canon à hauteur de l'épaule droite, la crosse maintenue entre le corps et l'avant-bras droit, la main droite tenant l'arme à la poignée, le pouce en travers, l'avant-bras gauche appuyé sur la cuisse gauche, la main gauche passée entre l'arme et la brételle, le pouce dans l'évidement de gauche du fût, l'extrémité des autres doigts dans l'évidement de droite, la tête directe.

Position du tireur couché.

56. Le tireur couché sur le ventre, le corps placé légèrement en oblique par rapport à la direction de l'objectif, les jambes allongées, le mousqueton soutenu par la main gauche passée entre l'arme et la bretelle, le pouce allongé dans l'évidement de gauche du fût, l'extrémité des autres doigts dans l'évidement de droite, l'avant-bras gauche reposant sur le sol, la main droite tenant l'arme à la poignée, le pouce en travers.

Approvisionner, désapprovisionner, charger, décharger.

57. Approvisionner, c'est placer un chargeur.

Désapprovisionner, c'est enlever le chargeur.

Une arme qui a un chargeur en place est dite approvisionnée, quel que soit le nombre de cartouches qu'il contient.

Charger, c'est faire passer dans la chambre une cartouche qui était dans le chargeur ou encore introduire à la main une cartouche libre dans la chambre.

Décharger, c'est extraire cette cartouche et la remettre dans la cartouchière.

Approvisionner.

58. Saisir le levier entre le pouce et le premier doigt ployé de la main droite, les autres doigts fermés, tourner le levier de droite à gauche et le ramener vivement en arrière, prendre un chargeur dans la cartouchière, le placer de champ dans l'échancrure sur la planche d'élévateur, l'enfoncer avec le pouce de la main droite jusqu'à ce qu'on entende l'encliquetage du crochet du chargeur sur le talon;

saisir le levier avec la main droite comme il a été dit, glisser la main gauche sous la boîte de protection, appuyer avec les doigts de la main gauche sur la cartouche supérieure du chargeur de manière à pouvoir faire passer la tête mobile sur son bourrelet, remplacer la main gauche à sa première position, pousser franchement la culasse en avant et rabattre complètement le levier à droite.

DÉSARMER : à cet effet, saisir l'arme à la poignée avec la main droite, placer le pouce en travers sur le chien, agir sur la détente et conduire avec précaution le chien à l'abattu en le retenant avec le pouce; saisir la poignée à pleine main.

Désapprovisionner.

59. Ouvrir la culasse, glisser la main gauche sous la boîte de protection, les doigts allongés et joints vis-à-vis de l'échancrure. Agir ensuite, avec le pouce de la main droite, sur le poussoir du crochet de chargeur, prendre avec la main droite le chargeur repoussé par l'élévateur et le replacer dans la cartouchière, saisir le levier avec la main droite, remplacer la main gauche à sa première position, fermer la culasse, désarmer, saisir la poignée à pleine main.

Charger.

60. Si l'arme est approvisionnée : ouvrir la culasse et la ramener vivement en arrière, fermer la culasse, ouvrir avec la main droite le couvercle de la boîte de protection, saisir l'arme à la poignée avec cette main, le premier doigt allongé le long du pontet.

Si l'arme n'est pas approvisionnée : ouvrir la culasse et la ramener vivement en arrière, placer un chargeur dans son logement, puis fermer la culasse, ouvrir avec la main droite le couvercle de la boîte de protection, saisir l'arme à la poignée avec cette main, le premier doigt allongé le long du pontet.

Pour utiliser des cartouches libres : ouvrir la culasse, saisir une cartouche et la placer dans l'échancrure sur la planche d'élévateur, fermer la culasse et achever le mouvement comme précédemment, sans ouvrir la boîte de protection.

Décharger.

61. Glisser la main gauche sous la boîte de protection, les doigts allongés et joints vis-à-vis de l'échancrure de la boîte de culasse pour empêcher la cartouche de tomber; ouvrir la culasse, saisir la cartouche et la placer dans la cartouchière.

Si l'arme est approvisionnée : appuyer avec les doigts de la main gauche sur la cartouche supérieure du chargeur de manière à faire passer la tête mobile sur son bourrelet et replacer la main gauche à sa première position.

Fermer la culasse, fermer s'il y a lieu le couvercle de la boîte de protection, désarmer et saisir la poignée à pleine main.

Si l'arme n'est pas approvisionnée, fermer la culasse et terminer le mouvement comme il vient d'être expliqué.

Exécution du feu.

62. Il n'existe qu'un genre de feu, c'est le feu à volonté; il s'exécute normalement à l'initiative du tireur.

63. A l'instruction ou dans le cas particulier du tir collectif, il s'exécute à l'aide des commandements suivants :

Feu à volonté,

Hausse (tant),

Sur (tel point),

COMMENCEZ LE FEU.

Au commandement : *Feu à volonté*, charger l'arme.

Au commandement : *Hausse (tant)*, disposer la hausse pour la distance indiquée.

Au commandement : *Sur (tel point)*, regarder l'objectif, qui ne doit pas être perdu de vue.

Au commandement : COMMENCEZ LE FEU, placer l'arme à l'épaule en avançant légèrement cette dernière, mettre en joue, amener doucement la seconde bossette de la détente contre le dessous de la boîte de culasse, retenir la respiration et faire partir le coup en fermant le doigt d'un mouvement continu et sans saccade lorsque la ligne de mire passe par le point visé.

Reprendre immédiatement la position de la charge, ouvrir la culasse et la ramener vivement en arrière pour éjecter l'étui, recharger en fermant la culasse et continuer de tirer sans quitter le but des yeux, en visant avec soin et en rechargeant avec toute la rapidité possible.

Lorsque le chargeur est épuisé, replacer un chargeur avant de refermer la culasse, puis continuer à tirer dans les mêmes conditions.

Cesser le feu.

64. Au commandement *Cessez le feu*, ouvrir la culasse, si elle ne l'est déjà, pour décharger ou éjecter l'étui, selon le cas.

Si l'arme est approvisionnée : agir avec les doigts de la main gauche sur la cartouche supérieure, faire passer la tête mobile sur le bourrelet, fermer la culasse, désarmer, replacer la hausse.

Si l'arme n'est pas approvisionnée ou si le chargeur est épuisé : approvisionner si on dispose de chargeurs, fermer la culasse, désarmer, replacer la hausse.

Inspection des armes.

64 bis. L'inspection des armes et des cartouchières est de rigueur avant et après tout exercice comportant l'emploi de cartouches. Elle est toujours passée avant de quitter le terrain.

Au commandement : *Inspection des armes*, prendre la position du tireur debout.

Le chef inspecte successivement chaque arme et s'assure qu'il n'y a ni chargeur dans l'arme, ni corps étranger dans le canon ou dans la chambre.

Au moment où le chef arrive à sa hauteur, chaque canonnier manœuvre rapidement la culasse deux fois de suite; après l'inspection, il ferme la culasse, désarme et place l'arme au pied.

Avant et après tout exercice de tir réel, l'inspection des armes est passée conformément aux prescriptions de l'annexe I (n° 39).

Fascicule 3.

PISTOLET DE 7 $\frac{1}{2}$ 65 GENRE « RUBY ».

Charger.

741. CHARGEZ.

Tenir l'arme dans la main droite, le canon tourné vers le sol; abaisser, s'il y a lieu, avec le pouce gauche, le levier de sûreté de manière à masquer la lettre « S » (Safe, Sûreté).

Introduire, avec la main gauche, un chargeur dans la poignée en le poussant à fond, jusqu'à encliquetage avec le crochet d'arrêt.

Saisir, entre le pouce et l'index de la main gauche, le bloc de culasse par la partie striée et le tirer complètement en arrière.

Abandonner le bloc qui revient en avant sous l'action de son ressort en introduisant une cartouche dans le canon.

L'arme est prête à faire feu.

Prendre la position de *Haut le revolver*.

Pour mettre l'arme à la sûreté, relever le levier de sûreté de manière à masquer la lettre « F » (Fire, Feu) et à rendre visible la lettre « S » (Safe, Sûreté).

Décharger.

742. DÉCHARGEZ.

Tenir l'arme dans la main droite, agir avec le pouce de la main gauche sur la partie striée du crochet d'arrêt en le poussant en arrière pour dégager le chargeur, retirer le chargeur, puis manœuvrer plusieurs fois de suite la culasse à la main comme il est prescrit au n° 741 pour extraire la cartouche qui pourrait se trouver dans la chambre (*précaution essentielle pour éviter les accidents*).

Désarmer en appuyant sur la détente.

Prendre la position de *Haut le revolver*.

PISTOLET DE 7 $\frac{1}{2}$ 65 GENRE « STAR ».

Charger.

743. CHARGEZ.

Tenir l'arme dans la main droite, le canon tourné vers le sol.

Introduire avec la main gauche un chargeur dans la poignée en le poussant à fond jusqu'à encliquetage.

Saisir, entre le pouce et l'index de la main gauche, le bloc de culasse par les boutons quadrillés et le tirer complètement en arrière.

Abandonner le bloc qui revient en avant sous l'action de son ressort en introduisant une cartouche dans le canon.

Relever, s'il y a lieu, le levier de sûreté, jusqu'à ce qu'il soit en contact avec sa butée supérieure.

L'arme est prête à faire feu.

Prendre la position de *Haut le revolver*.

Pour mettre l'arme à la sûreté, abaisser complètement le levier de sûreté et désarmer le chien.

Pour remettre en état de faire feu l'arme disposée à la sûreté, armer le chien avec le pouce gauche et rabattre en avant le levier de sûreté.

Décharger.

74¹. DÉCHARGEZ.

Tenir l'arme à plat dans la main droite, agir avec le pouce gauche sur le poussoir du crochet de chargeur pour dégager le chargeur, retirer ce dernier, manœuvrer plusieurs fois de suite la culasse à la main comme il est prescrit au n° 74³ pour extraire la cartouche qui pourrait se trouver dans la chambre (*précaution essentielle pour éviter les accidents*).

Désarmer en appuyant sur la détente et en conduisant le chien à l'abattu avec le pouce de la main droite.

Prendre la position de *Haut le revolver*.

Fascicule 4.

CHAPITRE II.
ÉCOLE DE LA PIÈCE.

78. La pièce est l'unité élémentaire d'instruction et de combat.

Elle est commandée par un sous-officier ou, exceptionnellement, par un brigadier.

L'instruction individuelle est liée à l'instruction de la pièce et se poursuit au cours de celle-ci : l'effectif de la pièce permet en effet à l'instructeur de suivre chaque soldat en particulier, de rectifier les fautes commises et d'en expliquer les conséquences.

L'effectif de la pièce ne doit pas descendre au-dessous de 10 hommes.

78 bis. Les mouvements avec l'arme s'exécutent d'après les prescriptions du chapitre 1^{er} (n^{os} 26 et 27).

Au maniement d'armes, les hommes armés du sabre portent l'arme au commandement : *L'arme sur l'épaule* = DROITE. Ils reposent le sabre au commandement : *Reposez* = ARME; ils le présentent au commandement : *Présentez* = ARME.

FORMATIONS, RASSEMBLEMENTS ET ALIGNEMENTS.

ARTICLE I.

FORMATIONS.

79. La pièce se rassemble en ligne sur un ou deux rangs, ou en colonne par un ou par deux.

Elle marche en colonne par un ou par deux, exceptionnellement en ligne.

Formation sur un rang.

80. Les hommes sont placés les uns à côté des autres, de manière que chacun d'eux ayant le bras et la main gauches allongés horizontalement touche du bout des doigts l'épaule de son voisin de gauche (1).

Exceptionnellement, pour une revue, les hommes peuvent être placés les uns à côté des autres à 15 centimètres, comptés de coude à coude.

(1) Les hommes ayant une longueur de bras sensiblement supérieure à la moyenne engagent plus ou moins la main sur l'épaule de leur voisin de gauche, de manière à se trouver à l'intervalle voulu.

Formation sur deux rangs.

81. Les deux rangs sont placés l'un derrière l'autre à un pas de distance, les brigadiers à droite.
Dans chaque rang, les hommes sont placés comme il est dit ci-dessus.

Formation en colonne par un.

82. Les hommes sont placés les uns derrière les autres, à 1 mètre de distance, les brigadiers en tête.

Formation en colonne par deux.

83. L'intervalle entre les deux colonnes est celui obtenu par la ligne sur deux rangs qui a fait « à droite (gauche) ».

A moins d'ordre contraire, la file de gauche est file de base.

Formation par rang de taille.

84. Au début de l'instruction, et dans toutes les circonstances où les hommes sont sans armes ou armés uniformément, la pièce est formée par rang de taille de la droite à la gauche.

85. Dans toutes les formations, la place normale du chef de pièce est à six pas devant l'homme de base. En ligne, l'homme de base est pris en principe au centre; il peut être également désigné à droite ou à gauche. En colonne, l'un des chefs de file sert d'homme de base.

Quand la pièce manœuvre dans la section, le chef de pièce se tient à la place qui lui est assignée à l'école de section.

ARTICLE II.

RASSEMBLEMENTS ET ALIGNEMENTS.

86. La pièce se rassemble de pied ferme ou en marchant.

Pour rassembler la pièce en ligne de pied ferme, le chef de pièce fait face à la direction et commande : *Rassemblement en ligne sur un rang (sur deux rangs)*.

La pièce se porte rapidement vers son chef. L'homme du centre se place à six pas derrière celui-ci et ne bouge plus. Chaque canonnier prend sa place normale, l'arme à la hanche.

Les hommes du premier rang étendent le bras gauche comme il est dit au n° 80, tournent la tête et les yeux vers la base et s'alignent en se déplaçant par de

petits pas, de manière que la ligne des yeux et celle des épaules se trouvent dans la direction de celles du voisin du côté de la base.

Les hommes du second rang couvrent rigoureusement à leur distance; ils conservent l'arme à la hanche, la tête directe et le bras gauche dans le rang.

87. Lorsque la base est établie, le chef de pièce se retourne pour vérifier que les hommes couvrent exactement, ou bien se déplace pour rectifier l'alignement. Quand il estime que le placement de sa troupe est satisfaisant, il commande : **FIXE**.

Les hommes replacent la tête directe et renvoient vivement le bras gauche dans le rang; s'il y a lieu, ils reprennent la position de l'arme au pied et conservent l'immobilité.

88. Pour rassembler à l'intervalle de quinze centimètres au lieu de l'intervalle normal, le chef ajoute au commandement *Rassemblement* l'indication : *Coude à coude*.

Les hommes du premier rang placent le poing gauche sur le ceinturon au-dessus de la hanche et touchent légèrement le coude de leur voisin du côté de la base. Les hommes du second rang se comportent comme dans le rassemblement à l'intervalle normal. Le chef de pièce commande ensuite : **FIXE**.

89. Pour rassembler la pièce en colonne de pied ferme, le chef de pièce fait face à la direction et commande : *Rassemblement en colonne par un (par deux)*.

La pièce se porte rapidement vers son chef. Le chef de file s'établit à six pas derrière le chef de pièce et ne bouge plus. Chaque canonnier prend sa place normale, la tête directe et l'arme au pied. Il couvre à sa distance et de manière que la tête de l'homme qui le précède lui cache celle de tous les autres hommes de la colonne dont il fait partie.

Si la colonne est formée par deux, chaque homme de la file de droite se place exactement à la hauteur de son voisin de la file de base.

90. Les rassemblements en marchant s'exécutent d'après les mêmes principes; les rangs et les colonnes se forment en s'alignant sur l'homme de base ou en couvrant sur l'homme de tête.

91. **ROMPEZ VOS RANGS.**

Les hommes se dispersent; ils emportent leurs armes si elles n'ont pas été mises en faisceaux ou à terre.

92. Pour faire exécuter un faible déplacement à la pièce rassemblée en ligne ou pour rectifier simplement

son alignement sur l'emplacement occupé, le chef de pièce déplace, s'il y a lieu, l'homme du centre ou l'homme de droite (gauche), puis commande : *Sur le centre ou A droite (gauche)* = ALIGNEMENT.

Au commandement préparatoire, soulever l'arme à la hanche.

Au commandement : ALIGNEMENT, la pièce se porte, s'il y a lieu, sur le nouvel emplacement en raccourcissant le dernier pas, de manière à se trouver un peu en arrière de l'alignement. Il se conforme ensuite à ce qui est prescrit pour les rassemblements.

FIXE.

Comme au n° 87.

93. Si le nouvel emplacement est en arrière du premier, la pièce exécute de petits pas en arrière jusqu'à ce qu'elle se trouve un peu en arrière de l'alignement. Elle achève le mouvement comme ci-dessus.

94. La pièce en colonne est légèrement déplacée ou simplement remise en ordre par des moyens analogues. Le chef de pièce déplace, s'il y a lieu, l'homme de base et commande : *En colonne* = COUVREZ.

Au commandement préparatoire, soulever l'arme à la hanche.

Au commandement : COUVREZ, chaque canonnier se conforme à ce qui est prescrit pour les rassemblements en colonne et remet de lui-même l'arme au pied.

EXERCICES D'ORDRE SERRÉ ET D'ASSUPLISSEMENT.

ARTICLE I.

EXERCICES D'ORDRE SERRÉ.

95. Les exercices d'ordre serré ont pour but :

1° De donner à une troupe quelconque le moyen de se présenter et de se déplacer en bon ordre dans toutes les circonstances étrangères au combat;

2° De développer le sentiment de la discipline et de la cohésion par l'exécution en commun de quelques mouvements simples, exigés avec ensemble et précision.

Il est avantageux de faire exécuter ces mouvements par une troupe ayant un effectif supérieur à la pièce.

96. La pièce manœuvre en ordre serré d'après les principes et par les moyens prescrits à l'école de section.

ARTICLE II.

EXERCICES D'ASSOULISSEMENT.

Mouvements en ligne ou en colonne.

97. La pièce étant en ligne sur un ou deux rangs est mise en marche par le commandement : *En avant*.

Les hommes partent vivement et conservent les yeux fixés sur le chef de pièce qui assure la direction. L'homme de base marche exactement dans ses traces. Chaque canonnier conserve l'intervalle qui le sépare de son voisin du côté de la base; il cède à la pression qui vient de ce côté et résiste à celle qui vient du côté opposé. Les hommes du second rang suivent leur chef de file.

98. La pièce étant en colonne par un ou par deux est mise en marche par le même commandement.

L'homme de base suit le chef de pièce. Chaque homme marche dans les traces de celui qui le précède.

99. La pièce étant dans une formation quelconque est arrêtée par le commandement : *Halte*.

La pièce s'arrête en conservant la formation dans laquelle elle se trouve.

Si le chef veut arrêter en changeant la formation, il donne avant le commandement *Halte* l'indication nécessaire. Les hommes prennent la nouvelle formation et s'arrêtent.

100. Les changements de direction de la pièce en marche résultent de ceux que le chef de pièce exécute de sa personne. Il étend le bras vers la nouvelle direction en commandant : *Direction (tel point)*.

Si aucun point de repère ne peut être désigné facilement, la direction est celle qu'il montre.

101. Pour mettre la pièce de pied ferme à une nouvelle direction sans changer de formation, le chef de pièce fait face à cette direction, l'indique du bras et commande : *Face à tel point*.

L'homme de base et, par suite, tous les autres hommes de la pièce, se conforment au mouvement du chef.

ARTICLE III.

PASSER DE LA FORMATION EN LIGNE
A LA FORMATION EN COLONNE
ET RÉCIPROQUEMENT.

102. ÉTANT EN LIGNE, SE FORMER PAR UN.

La pièce étant en ligne sur un ou deux rangs, de pied ferme ou en marche, le chef de pièce désigne comme homme de base l'homme placé à droite du premier rang et commande : *Colonne par un*.

L'homme désigné suit le chef de pièce à six pas, les autres hommes prennent successivement leur place dans la colonne. Le second rang rompt en colonne comme le premier et le suit sans distance.

103. Pour former la colonne par un de pied ferme, le chef de pièce fait simplement couvrir derrière l'homme de droite, qui ne se déplace pas : à cet effet, il fait précéder le commandement *Colonne par un* de l'indication *Sur place*, et il ne bouge pas de sa personne.

104. La pièce en ligne ne rompt point en colonne par la gauche.

105. ÉTANT EN LIGNE SUR UN RANG, SE FORMER
EN COLONNE PAR DEUX.

Le chef de pièce désigne comme homme de base l'homme de droite (gauche), divise sa pièce en deux fractions et commande : *Colonne par deux*.

La fraction de droite (gauche) suit le chef de pièce ou se forme sur place en colonne par un, comme il vient d'être dit. L'autre fraction se forme de même et se porte à sa hauteur du côté où elle se trouve déjà.

106. ÉTANT EN LIGNE SUR DEUX RANGS, SE FORMER
EN COLONNE PAR DEUX.

COLONNE PAR DEUX.

Le premier rang est rang de base et se forme en colonne par un derrière le chef de pièce, comme il vient d'être dit. Le second rang rompt par la droite comme le premier et se porte à sa droite.

Le chef de pièce peut également obtenir la colonne par deux en faisant exécuter un à-droite (gauche), suivi immédiatement d'un départ dans la direction du front primitif.

107. ÉTANT EN COLONNE PAR UN, SE FORMER SUR UN RANG DE PIED FERME OU EN MARCHÉ.

1° EN AVANT :

Vers la gauche en ligne.

L'homme de tête ne bouge pas ou continue à marcher; les autres hommes se portent au plus vite en ligne à sa hauteur et à sa gauche. Le chef de pièce se porte vivement vers la gauche et règle son déplacement de façon que l'homme de base désigné pour la marche en ligne puisse, sans à-coup, se placer derrière lui à la distance prescrite.

2° FACE A DROITE (GAUCHE) :

A droite=DROITE (*A gauche*=GAUCHE), ou : *A droite*=MARCHÉ (*A gauche*=MARCHÉ).

Chaque homme fait *A droite* (*gauche*) sur place ou pour continuer à marcher (nos 11 et 23). Le chef de pièce se comporte comme il est dit au n° 107 (1°).

108. Si la pièce doit faire face à droite en s'arrêtant, le chef de pièce commande : *A droite*=HALTE (*A gauche*=HALTE).

Les hommes exécutent sans temps d'arrêt et sans rechercher l'alignement.

109. ÉTANT EN MARCHÉ OU EN COLONNE PAR UN, SE FORMER EN COLONNE PAR DEUX.

COLONNE PAR DEUX.

La fraction de tête est de base et suit le chef de pièce; la fraction de queue accélère l'allure et se porte à la hauteur et à droite de la fraction de base.

110. ÉTANT EN COLONNE PAR DEUX, SE FORMER EN COLONNE PAR UN.

COLONNE PAR UN.

La file de base suit le chef de pièce; l'autre ralentit l'allure et prend sa place derrière elle.

CHAPITRE III.
ÉCOLE DE SECTION.

111. La section se compose de 1, 2 ou 3 pièces.

Elle est commandée par un chef de section, lieutenant, sous-lieutenant, adjudant-chef ou adjudant, ou, à défaut, par un maréchal des logis chef ou un sous-officier pourvu du brevet de chef de section.

Le chef de section ne cesse d'assurer la direction que pendant l'exécution des mouvements pour passer d'une formation à une autre; le mouvement terminé, il reprend la direction sans avertissement.

A l'instruction, le chef de section peut se faire remplacer comme guide par un gradé; lui-même surveille l'exécution des mouvements et redresse les fautes.

112. Les mouvements avec l'arme s'exécutent d'après les prescriptions du chapitre I (nos 26 et 27).

Au maniement d'armes, les hommes armés du sabre portent l'arme au commandement : *L'arme sur l'épaule*=DROITE. Ils reposent le sabre au commandement : *Reposez*=ARME; ils le présentent au commandement : *Présentez*=ARME.

FORMATIONS, RASSEMBLEMENTS ET ALIGNEMENTS.

ARTICLE I.

FORMATIONS.

113. La section de trois pièces se rassemble normalement en ligne sur trois rangs ou en colonne par trois.

Dans certains cas particuliers, elle peut se rassembler en ligne sur un ou deux rangs ou en colonne par un ou par deux.

Quand l'effectif de la section ne peut permettre de former qu'une ou deux pièces, elle se rassemble uniquement en ligne sur un ou deux rangs ou en colonne par un ou par deux.

Formations en ligne sur trois rangs.

114. Les pièces en ligne sur un rang (n° 86) sont placées les unes derrière les autres à un pas de distance. Les hommes des deuxième et troisième rangs couvrent exactement sur ceux du premier. A la gauche de la section, les hommes se répartissent entre les rangs de façon qu'il y ait au plus une file creuse. Les chefs de pièce se placent à la droite de leur pièce.

Formations en ligne sur un ou deux rangs.

115. Les trois pièces en ligne sur un rang ou sur deux rangs (n° 86) se rassemblent les unes à côté des autres, sur le même alignement et sans intervalle. Le chef de pièce de droite est à la droite de sa pièce. Les autres

sont en serre-files, à deux pas derrière l'homme ou la file de droite de leur pièce.

116. Si la section n'est composée que de deux pièces, elle peut être formée en ligne sur deux rangs par le placement des deux pièces sur un rang l'une derrière l'autre.

Formations par rang de taille.

117. La section se rassemble par rang de taille sur trois rangs ou sur deux rangs. Les pièces sur un rang et par rang de taille sont placées les unes derrière les autres, leurs chefs à droite.

La section à trois pièces peut se rassembler sur deux rangs, dans les mêmes conditions que la pièce; la moitié de la section forme le premier rang, l'autre moitié le deuxième rang. Un chef de pièce est à la droite de la section, les autres se placent en serre-files à deux pas.

Les formations par rang de taille sont surtout utilisées pour les revues et le service d'ordre; elles comportent généralement l'armement uniforme et l'intervalle coude à coude.

118. Dans toutes les formations en ligne, le chef de la section isolée se place à six pas devant l'homme qu'il désigne de base, en principe au centre.

Lorsqu'il existe des gradés en excédent, ils se placent en serre-files, à deux pas du dernier rang, le premier se met derrière la gauche du rang, le deuxième derrière le milieu, le troisième derrière la droite.

Formations en colonne.

119. Les formations en colonne par trois, par un et par deux sont les formations précédentes ayant fait *A droite*. En principe, la pièce qui était au premier rang reste de base. Le chef de la section isolée se place à six pas devant le chef de cette pièce ou à la distance à laquelle cette pièce doit rester de lui.

Dans la traversée des localités, le chef de section se place à côté du chef de pièce de gauche, en dehors de la colonne.

120. Dans toutes les formations en ligne ou en colonne, dès que les pièces se séparent, chaque chef de pièce prend la place qui lui est assignée à l'école de la pièce. Le chef de pièce de base suit le chef de section.

Formations de marche.

121. La colonne par trois est la formation normale de marche.

La section peut également marcher en colonne par un ou par deux (n^o 119) et, exceptionnellement, en ligne (n^{os} 114 à 116).

Sur les routes, les serre-files forment un rang derrière la section. Le chef de section marche en principe à hauteur de ce rang et se déplace de temps en temps le long de sa section pour s'assurer que tous les hommes marchent à leur place et en ordre.

ARTICLE II.

RASSEMBLEMENTS ET ALIGNEMENTS.

122. La section se rassemble en ligne ou en colonne, s'aligne, rompt les rangs d'après les mêmes principes et par les mêmes commandements que la pièce (n^{os} 86 à 94).

Lorsqu'elle se rassemble en ligne sur deux ou trois rangs, le premier rang est aligné par le chef de section comme s'il était isolé; les chefs de pièce vérifient l'alignement des autres rangs et, s'il y a lieu, le rectifient au moyen d'indications données à voix basse.

Dans ces mouvements, les chefs de pièce se conforment à ce qui est dit pour l'homme de droite (gauche) ou l'homme de tête de la pièce.

123. La section en ligne est exercée à s'aligner sur le prolongement d'une troupe déjà placée, en prenant un intervalle indiqué. Le chef fait aligner du côté où cet intervalle doit être pris; à cet effet, il prescrit au dernier homme de l'aile opposée de se placer exactement sur l'alignement à obtenir et de ne plus bouger; puis il dirige l'alignement du premier rang sur cet homme. Au commandement : *Fixe*, on se conforme à ce qui est prescrit au n^o 87.

EXERCICES D'ORDRE SERRÉ.

124. Les mouvements d'ordre serré de la section sont exécutés, soit par la section ayant son armement de combat, soit, de préférence, par des hommes armés uniformément et placés par rang de taille en vue de leur participation à une revue ou à un service d'ordre.

ARTICLE I.

MOUVEMENTS EN LIGNE.

125. La section en ligne fait *A droite (gauche)*, *demi-tour* de pied ferme et exécute le maniement d'armes au moyen des commandements du chapitre I.

Lorsqu'elle fait demi-tour, les serre-files passant par la gauche se portent vivement devant le premier rang au commandement *Demi-tour*. Ils prennent part au maniement d'armes.

Marche en ligne.

126. La marche en ligne n'est exécutée que pour effectuer de petits déplacements (1). La section étant sur un ou plusieurs rangs, l'arme au pied, le chef de section commande :

L'arme à la hanche.

En avant = MARCHÉ.

Tout le monde part vivement. L'homme de base, généralement pris au centre, marche exactement dans les traces du chef de section ou droit devant lui. Les autres hommes se conforment à ce qui est prescrit au n° 97.

127. La section est arrêtée par le commandement : *Section* = HALTE.

S'arrêter en conservant l'arme à la hanche, s'aligner rapidement sur l'homme de base.

Le chef de section commande ensuite : FIXE.

128. Si le chef de section a fait le mouvement pour avoir sa droite ou sa gauche placée en un point déterminé d'avance, il fait suivre le commandement *Halte* du commandement *A droite (gauche)* = ALIGNEMENT pour avertir les hommes de ne pas s'aligner sur le centre.

129. Pour faire exécuter un très faible déplacement le chef de section fait simplement prendre un nouvel alignement, comme il est dit au n° 92.

ARTICLE II.

MOUVEMENTS EN COLONNE.

130. La section en colonne fait *A droite (gauche)*, *Demi-tour* de pied ferme et en marchant, marche, s'arrête face en avant et face en arrière, exécute le maniement d'armes au moyen des commandements du chapitre I.

131. Avant de la mettre en marche, le chef de section fait généralement mettre l'arme sur l'épaule, puis il commande : *En avant* = MARCHÉ.

(1) Sous cette réserve, les différentes unités en ordre serré peuvent marcher en ligne de la même manière par les mêmes commandements.

Si le chef de section juge à propos d'appuyer le commandement par le geste, il élève le bras verticalement en commandant : *En avant* et l'abaisse horizontalement dans la direction à suivre, en commandant : MARCHÉ

Tout le monde part vivement. Dans chaque fraction de trois, le chef de la file de base (n° 119) s'applique spécialement à garder sa distance, les deux autres s'alignent sur lui. Dans chaque colonne élémentaire, tous les hommes couvrent exactement les uns derrière les autres.

La direction est assurée par le chef de section, derrière lequel l'homme de base marche à six pas ou à la distance indiquée. La première fraction de trois et par suite le reste de la section règlent leur marche sur celle de l'homme de base.

132. Les changements de direction de la section en marche résultent de ceux que le chef de section exécute de sa personne. Il étend le bras vers la nouvelle direction en commandant : *Direction (tel point)*.

Si aucun point de repère ne peut être désigné facilement, la direction est celle qu'il montre.

Le chef de section et l'homme de base se placent sans à-coup dans la nouvelle direction et règlent leur marche de manière que la colonne extérieure n'ait pas à allonger le pas.

133. Le changement de direction peut être exécuté en se mettant en marche par les commandements du n° 131.

Avant de commander : *En avant*, le chef de section fait face à la direction à prendre; s'il fait usage du geste, au commandement : MARCHÉ, il abaisse son bras dans cette direction et confirme ainsi à l'homme de base et à toute la section qu'ils ont à exécuter dès les premiers pas ce qui est prescrit au n° 132.

134. La section passe du pas cadencé au pas gymnastique et inversement par les commandements :

Pas gymnastique = MARCHÉ,

Pas cadencé = MARCHÉ.

135. Elle passe à la marche sans cadence ou au pas de route par le commandement : *Sans cadence* = MARCHÉ, ou : *Pas de route* = MARCHÉ.

Au commandement : MARCHÉ, les hommes mettent l'arme à la bretelle.

136. Avant de reprendre le pas cadencé, le chef fait, en principe, mettre l'arme sur l'épaule, puis il commande : *Pas cadencé* = MARCHÉ.

Si l'arme n'a pas été mise sur l'épaule, les hommes rectifient la position de l'arme à la bretelle.

137. FORMEZ LES FAISCEAUX.

Le mouvement s'exécute en colonne par trois.

L'homme du centre de chaque fraction de trois saisit avec la main gauche, près de l'embouchoir, l'arme de son voisin de gauche et pose la crosse au milieu de l'intervalle qui le sépare de ce voisin, le canon en arrière.

Il place ensuite la crosse de son arme à 75 centimètres en avant de son épaule droite, le canon face à gauche, et croise les quillons, celui de son arme par-dessous.

L'homme de droite de chaque fraction de trois saisit son arme avec les deux mains entre l'embouchoir et la grenadière, introduit le quillon en arrière des quillons déjà croisés et pose la crosse contre la pointe de son pied gauche.

138. ROMPEZ LES FAISCEAUX.

L'homme de droite et l'homme du centre de chaque fraction de trois saisissent les armes près de l'embouchoir, comme il est prescrit pour former les faisceaux; ils soulèvent le faisceau pour le rompre et les trois canonniers replacent l'arme au pied.

139. SAC A TERRE.

Les sacs sont placés par trois, à droite des faisceaux d'armes.

140. Ils sont repris au commandement : *Sac au dos.*

141. La section en ligne sur deux rangs peut former les faisceaux sans changer sa formation. Son chef commande préalablement : *Comptez-vous trois;* les hommes se numérotent dans les deux rangs, de la droite à la gauche.

Au commandement : *Formez les faisceaux,* si les hommes sont à l'intervalle normal, les numéros 1 et 3 appuient sur les numéros 2 à l'intervalle coude à coude. On se conforme ensuite, dans chaque fraction de trois hommes du premier rang, à ce qui est prescrit au n° 137. Puis chaque homme du second rang passe son arme à son chef de file, qui l'appuie sur le faisceau déjà formé.

Les faisceaux sont rompus par les moyens inverses. Chacun reprend sa place.

ARTICLE III.

PASSER D'UNE FORMATION EN LIGNE A UNE FORMATION EN COLONNE ET RÉCIPROQUEMENT.

142. *La section étant en ligne, la former en colonne :*

1° La section en ligne sur trois rangs est formée en colonne par trois à droite ou à gauche, par le commandement : *A droite (gauche) = DROITE (GAUCHE)*.

2° Pour former la colonne en avant du front, le chef de section forme la colonne par trois par un *A droite*, puis il la met en marche en exécutant de suite un changement de direction (n° 133).

143. *La section étant en colonne, la former en ligne :*

1° La section de pied ferme en colonne par trois est formée en ligne face à gauche (droite) par le commandement : *A gauche (droite) = GAUCHE (DROITE)*.

2° La section marchant en colonne par trois est arrêtée en ligne face à gauche (droite) par les commandements successifs :

Section = HALTE.

A gauche (droite) = GAUCHE (DROITE).

Les hommes reposent l'arme en s'arrêtant après avoir fait *A gauche (droite)*; ils s'alignent du côté vers lequel ils marchaient.

Le chef commande : **FIXE.**

3° Le même mouvement peut être exécuté sans interruption au moyen du commandement : *En ligne face à gauche (droite) = HALTE.*

Les hommes s'arrêtent, reposent l'arme, font *A gauche (droite)* et s'alignent.

4° La section marchant en colonne par trois, pour l'arrêter en ligne face en avant, le chef de section commande : *Vers la gauche en ligne = HALTE.*

Au commandement : **HALTE**, le chef de la pièce de gauche s'arrête; les hommes de cette pièce, obliquant à gauche, se portent vivement en ligne à sa hauteur et s'alignent à droite. Les chefs et les hommes des deux autres pièces, prenant le chemin le plus court, exécutent ce qui est prescrit au n° 122 pour le rassemblement en ligne sur trois rangs.

Le chef de section commande : **FIXE.**

Passer d'une formation en ligne sur un ou deux rangs à une formation en colonne ou inversement.

144. Les mouvements s'exécutent par les moyens et les commandements des n°s 142 et 143; au besoin, par un rassemblement sur place dans la formation indiquée et face à la nouvelle direction.

Page annexe.

I. — MODIFICATION APPORTÉE AU MOUSQUETON
MODÈLE 1892.

Les mousquetons modèle 1892 recevront tous, lorsque l'état des fabrications le permettra, une modification dite « M. 1916 », qui comporte essentiellement :

1° La transformation de l'arme pour le tir d'un chargeur à cinq cartouches et l'adjonction, à cet effet, au-dessous du support d'élévateur, d'un organe en acier bronzé, appelé « boîte de protection », et pourvu d'un couvercle;

2° L'adjonction d'un garde-main en bois;

3° L'adjonction d'un couvre-culasse en tôle d'acier bronzée.



PARIS ET LIMOGES. — CHARLES-LAVAUZELLE ET C^{ie}.

NKE EKK

HHK Kari Könyvtár



84750934

